



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 18 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 18 janvier à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes, au Conseil Départemental sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Guillaume PERRIN, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Marcel Le MOAL Mesdames Emmanuelle ROUSSET Flavie BONKHENOUFA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin,

Pouvoir : de Madame Marie-Edith MACE et Régis Georget à Monsieur DEMOLDER

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Armand BUREL Conseiller technique Cabinet Conseil Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 15

Nombre de Membres du Comité votants : 17

Date de la convocation : le 11 janvier 2022

ORDRE DU JOUR

**Le mardi 18 Janvier 2022 à 14h00
Rennes, Hôtel du Département Salle des Assemblée**

L'ordre du jour est le suivant :

N°22/01-01	Approbation du compte rendu du comité du 12/10/2021	3
N°22/01-02	Approbation du compte rendu du comité du 20/12/2021	3
N°22/01-03	Désignation d'un secrétaire de séance	3
N°22/01-04	Calendrier réunions	3
N°22/01-05	Point sur les délégations au président et au bureau	3
N°22/01-06	Cahier des charges de l'étude de modification des compétences du SMG- Eau35	4
N°22/01-07	Débat Orientations Budgétaires	5
N°22/01-08	Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2021 et actions innovantes	6
N°22/01-09	Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	7
N°22/01-10	Révision du schéma départemental Eau potable : hypothèses de besoins et de ressources et signature du marché d'études	8

Administration générale / finances

Il est 14h Monsieur Boivent constate le quorum, il présente ses vœux aux membres du Comité et indique que cette année sera riche en projet pour le SMG-Eau : le lancement de l'étude pour la réalisation du nouveau schéma, le lancement des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, le lancement de l'étude sur les modifications des statuts, les projets sur les PSE... Il propose de démarrer le comité.

N°22/01-01 Approbation du compte rendu du comité du 12/10/2021

Le compte rendu du 12 octobre 2021 est validé à l'unanimité

N°22/01-02 Approbation du compte rendu du comité du 20/12/2021

Le compte rendu du 20 décembre 2021 est validé à l'unanimité

N°22/01-03 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DEMOLDER est désigné comme secrétaire de séance.

N°22/01-04 Calendrier réunions

Le calendrier prévisionnel des bureaux et comités de 2022 est validé à l'unanimité.

Bureaux - Matinée	Comités – Après-midi
	jeudi 17 mars 2022 à 14h Salle du conseil municipal Mairie de PONT PEAN
mardi 1 mars 2022	
mardi 7 juin 2022	jeudi 23 juin 2022
mardi 6 septembre 2022	jeudi 22 septembre 2022
mardi 22 novembre 2022	jeudi 8 décembre 2022

N°22/01-05 Point sur les délégations au président et au bureau

Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
18/10/2021	Téléphonie : Softphony	Hexatel	631,74
18/10/2021	Reliure délibérations et arrêtés	Atelier reliure	522,06
22/10/2021	Installation bureau	UGAP	1 174,65
26/10/2021	2 PC portables (remplacement)	RBI	3 248,52
26/10/2021	Installation poste téléphonique	Hexatel	210,00
08/11/2021	PC portable + SIG	RBI	2 876,64
22/11/2021	ADA reproduction	ADA	79,03
22/11/2021	Actualisation de la brochure SMG	Autrement	912,00
25/11/2021	Installation poste informatique	RBI	684,96
13/12/2021	Téléphone portable SIG	L'agence télécom	106,80
04/01/2022	Fourniture de bureau	Lyreco	178,91
10/01/2022	Fourniture de terrain+ administratif	Ugap	

Personnel :

Date	Type de contrat
24/11/2021	Appui à la plainte déposée par un agent du SMG-Eau35 (agression en mission)
10/01/2022	Indemnité inflation appliquée sur les paies de janvier

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°22/01-06 Cahier des charges de l'étude de modification des compétences du SMG-Eau35

Monsieur Boivent indique vouloir qu'une étude soit réalisée afin d'actualiser les statuts du SMG-Eau35.

Monsieur Deconchy présente aux membres du Comité un projet de cahier des charges de l'étude à mener. Il indique qu'une réflexion a été lancée pour définir les modalités d'une gestion solidaire des échanges d'eau et des ressources tout au long de l'année. Il précise que ceci passerait par une plus grande implication du SMG-Eau35 dans la gestion des échanges d'eau et donc potentiellement une évolution des compétences du syndicat. Les scénarios d'évolution des compétences du SMG-Eau35 intégrées à l'étude sont présentés : statu quo, achat/vente d'eau entre adhérents, maîtrise d'ouvrage des interconnexions, gestion des productions.

M. Léon indique qu'un volet fiscal est à ajouter à l'étude pour définir et comparer les scénarios d'évolution possibles.

Monsieur Demolder intervient et indique que le SMG-Eau a pour vocation la sécurisation et la solidarité sur l'ensemble du Département, et que seuls les Syndicats de production sont responsables de la gestion de la production et de la distribution de l'eau quand ils ont aussi cette compétence.

Monsieur Richeux abonde dans ce sens et souhaite que le scénario de prise de compétence production soit retiré de l'étude.

Monsieur Boivent intervient et précise que les remarques portent uniquement sur une mauvaise formulation. Il rappelle que le SMG-Eau fédère l'ensemble du Département et que les 9 collectivités adhérentes produisent presque les 100% de l'eau potable. Il souhaite que le SMG-Eau organise la circulation de l'eau dans le réseau structurant afin de maintenir l'équilibre départemental.

Les épisodes de sécheresse et canicules compliquent et déstabilisent cet équilibre. Il souhaite que cette étude permette de définir une meilleure gestion de l'eau potable.

Monsieur Régnier confirme que ce rôle rentre bien dans le cadre de la sécurisation départementale.

Monsieur Richeux refuse une gestion départementale pour l'eau potable.

Monsieur Perrin intervient en indiquant que chaque terme utilisé indique une préférence. Il souhaiterait que le mot « gestion des productions » soit utilisé avec prudence, il indique que le terme coordination de la production serait plus approprié dans ce cadre.

Monsieur Le Moal s'interroge sur les capacités du département à accueillir de nouveaux citoyens.

Monsieur Dumas rappelle que toute centralisation implique un éloignement du terrain.

Madame Rousset s'interroge sur les économies d'eau, et sur l'état des réseaux et de leur rendement.

Monsieur Demolder intervient et explique que les statuts du SMG-Eau comprennent déjà le financement du renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable.

Monsieur Boivent explique que cette étude permettra de clarifier les nouveaux points déjà actés comme les programmes d'économies d'eau, la gestion quantitative des ressources ou encore le financement des programmes de bassin versant.

Monsieur Dumas rappelle qu'il faut lutter contre les fuites d'eau.
Monsieur Herviou signale que le département a déjà un bon rendement.
Monsieur Richeux s'interroge le rôle des élus dans l'implantation des piscines et des spas individuels : quelle implication au niveau des économies d'eau ?

Monsieur Deconchy indique que l'étude porte uniquement sur les statuts, et les différents scénarios.

Monsieur Boivent indique que ces nouveaux statuts permettront de définir les directions sur lesquelles le SMG-Eau35 sera amené à travailler ces prochaines années. L'AVA oblige le SMG-Eau35 à réfléchir sur les échanges d'eau dans l'intérêt général. Monsieur Beline précise que ce partage doit être équitable à l'ensemble du département. Monsieur Soulabaille souligne que les territoires ont actuellement tendance à se refermer quand il s'agit de gérer l'eau et invite à se poser les bonnes questions sur le développement du département.

Monsieur Demolder souhaite que les membres du bureau soient associés au pilotage de cette étude.

Monsieur Boivent indique que le 3ème point du cahier des charges sera modifié afin de prendre en compte les remarques. Le terme de « coordination des productions » remplacera « gestion des productions » .

Monsieur Demolder rappelle que la CCVIA est membre de la CEBR depuis janvier 2021 et qu'il serait nécessaire de mettre à jour les statuts du SMG-Eau35.

Monsieur Boivent souhaite que l'amélioration de la gestion des ressources souterraines soit inscrite dans les nouveaux statuts.

Le reste du cahier des charges reste inchangé les membres du comité valide à l'unanimité ce cahier des charges modifié et autorise le Président à lancer l'étude et à signer le marché.

Départ de Monsieur Richeux 15h15.

N°22/01-07 Débat Orientations Budgétaires

Monsieur Deconchy rappelle que le SMG-Eau doit réaliser son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif. Conformément au CGCT, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants.

Dans le cas du SMG-Eau35, les trajectoires budgétaires dépendent essentiellement des règles de financement adoptées par le SMG-Eau35, de l'évolution des recettes (évolution surtaxe et consommations) ainsi que du montant des travaux financés et de leur calendrier de réalisation.

Monsieur Deconchy présente :

- L'évolution des recettes et dépenses du SMG-Eau35 lors du dernier mandat
- L'évolution de la masse salariale
- Les principales missions à réaliser par le service dans les années à venir
- L'évolution attendue de la trésorerie du syndicat, au vu du programme de travaux présenté précédemment.

Les simulations montrent qu'à niveau de surtaxe inchangé, la trésorerie du SMG-Eau35 va rapidement être consommée au vu des projets de travaux prévus à court terme (Rophemel, Fougères, A.V.A., SYMEVAL...)

Monsieur Soulabaille s'interroge sur le montant du fonds de concours.

Monsieur Boivent explique que le montant de la surtaxe du SMG-Eau est délibéré chaque année, que depuis l'année 2015 il est stable. Cependant, il devra être revu à la hausse dans les années à venir au regard des projets programmés.

Monsieur Dumas rappelle qu'il souhaiterait que cette augmentation soit lissée sur plusieurs années.

Monsieur Boivent indique être favorable à une augmentation régulière mais qu'il était inaudible jusqu'à maintenant d'augmenter ce montant au regard de la trésorerie du syndicat.

Monsieur Ronsin indique que les marchés signés actuellement sont bien au-dessus des estimations faites il y a quelques années et qu'il faudra en tenir compte dans les futures projections.

Monsieur Boivent rappelle que dans ce nouveau contexte économique oblige le SMG-Eau35 à s'interroger sur le bon calendrier pour lancer la consultation des emprunts pour financer le projet AVA.

Il propose que la durée des emprunts soit revue à la hausse. Il souhaite que les membres du comité informent leurs collectivités afin qu'elles envisagent un allongement de la durée des futurs emprunts à 25 ans à 30 ans.

Monsieur Pitré signale qu'il est important de lancer la consultation de financement du projet AVA puisque les taux d'intérêt ne sont pas encore impactés par le contexte économique.

Monsieur Boivent indique que depuis plusieurs mois, le SMG-Eau35 est fortement sollicité afin d'obtenir des financements pour améliorer les usines existantes. Il rappelle que ces diverses sollicitations n'avaient pas été envisagées initialement.

Aucun autre sujet n'est débattu monsieur Boivent propose de clôturer ce débat

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

N°22/01-08 Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2021 et actions innovantes

Suite aux demandes des collectivités adhérentes, le comité décide à l'unanimité d'inscrire les opérations suivantes au programme complémentaire d'opérations n°3 :

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
SMPBC (Eau du Pays de Fougères)	Ressources	Action innovante 2021 : préfiguration à la mise en place d'un trieur séchoir	6 300 €
CEBR	Ressources	Action innovante 2021 : Terres de sources	20 000 €

Monsieur Deconchy profite de ce point pour signaler qu'une enveloppe dédiée au financement des actions innovantes (20 000€/an/adhérent) est globalement sous-utilisée. Les opérations « Terres de sources » (CEBR) et les projets de paiements pour services environnementaux (SYMEVAL et EPSM) mobilisent régulièrement cette enveloppe. Pour 2021, le total des demandes « actions innovantes » est de 61 800€ pour un maximum possible 180 000€.

Il indique qu'avec l'émergence de la problématique « métabolites », cette enveloppe peut être sollicitée pour travailler sur des actions de préservation de la ressource dans les aires d'alimentation de captage.

Monsieur Boivent rappelle que les demandes sont à formuler en année n-1. Il signale que pour 2022, aucune demande n'a été adressée au service. Il souhaiterait que les demandes parviennent rapidement afin de pouvoir préparer le programme d'opération dans de bonnes conditions.

N°22/01-09 Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Le SMG-Eau35 n'a pas pour l'instant obligation à créer une CCSPL. Toutefois, afin de disposer d'un espace d'échanges régulier entre le SMG-Eau35 et les acteurs associatifs et économiques, il est proposé de mettre en place une telle commission au sein du SMG-Eau35.

Sa composition serait la suivante (titulaires) :

- 3 représentants élus du SMG-Eau35
- 1 représentant des associations du monde industriel,
- 2 représentants des associations du monde agricole biologique et traditionnel
- 1 représentant des associations de consommateurs
- 1 représentant des associations environnementales
- 1 représentant des collectivités compétentes en matière d'urbanisme : AUDIAR, Inter-SCOT, AMF et AMFR

Le Code des Collectives impose d'avoir des représentants venant de structures associatives et non pas consulaires.

Chaque organisme disposerait d'un nombre de représentants suppléants identique au nombre de représentants titulaires.

Messieurs Boivent, Demolder et Beline souhaitent siéger à cette commission.

La question de la participation des chambres consulaires à une CCSPL a été posée car seules des associations peuvent en faire partie. De ce fait, il est proposé de constituer une CCSPL avec 2 associations représentatives du monde agricole et des gros consommateurs industriels.

Les membres du comité valide à l'unanimité la création de CCSPL. Dès que les représentants des associations locales seront désignés, une délibération fixera la répartition exacte des membres.

Travaux

N°22/01-10 Révision du schéma départemental Eau potable : hypothèses de besoins et de ressources et signature du marché d'études

Monsieur Isambert présente dans le cadre du lancement du schéma départemental d'alimentation en eau potable, les hypothèses d'évolution des besoins en eau potable sur le département.

Les premières approches, basées notamment sur les études de l'INSEE, prévoient une augmentation de la consommation en eau potable de l'ordre de 25 % à l'échelle du département d'ici à 2040.

Monsieur Isambert développe les différents scénarios prospectifs à l'horizon 2040. Il propose le modèle central proposé par l'Insee comme évolution de référence. Il donne la définition des catégories de consommateurs étudiés sur chaque secteur des adhérents.

Les différents scénarios proposés pour le schéma directeur AEP sont :

1- Evolution de la population

- Une évolution de + 205 000 hab en 2040/2019 (scénario central INSEE)
- Une évolution se basant sur le scénario « nouveau industriel » de l'INSEE

2- Evolution des consommations des gros consommateurs

- Augmentation des consommations en volume de 225 000m³/an
- Evolution des consommations tenant compte des prévisions des principaux gros consommateurs

3- Evolution du rendement des réseaux

- Stabilité du rendement à 85%

4- Evolution de la dotation hydrique par habitant pour les autres usagers

- Stabilité de la dotation hydrique à 41m³/an

Monsieur Boivent souligne la qualité du travail de cette commission et remercie M. Isambert.

Monsieur Régnier indique que les enjeux principaux restent l'augmentation de la population, la consommation des gros consommateurs et les baisses de la consommation. Il souhaite vouloir favoriser le développement des normes dans les process industriels. Il souligne que la CEBR et le SYMEVAL ont engagé une refonte de la facturation pour les plus gros consommateurs afin de rendre attractifs les investissements d'économies d'eau.

Monsieur Boivent rappelle que l'AVA va permettre un apport de 4 à 5 millions de mètres cube d'eau, que cet apport devrait permettre de passer les périodes de sécheresse, mais que les périodes de canicules se reproduisent plus fréquemment depuis ces dernières années. Il précise qu'il est primordial d'améliorer la gestion générale des ressources et des échanges et de prendre des décisions en dehors de ces périodes de crise.

Madame Rousset souhaite que des investissements massifs soient réalisés dans les différents domaines d'économie d'eau, comme sur l'énergie. La gestion de l'eau potable ne doit pas uniquement se baser sur une satisfaction des besoins mais aussi sur une gestion de la pénurie.

Monsieur Dumas s'interroge sur les priorités en cas de crise : doit-on prévoir un plan pour couper l'eau à des industriels en cas de risque de rupture d'approvisionnement ?

Monsieur Le Moal s'étonne que de nouvelles ressources ne soient pas recherchées.

Monsieur Soulabaille s'interroge sur le partage de l'eau entre les villes et les campagnes : ces dernières sont directement impactées par la hausse des prélèvements et des rejets liés à la surconsommation dans les villes.

Par ailleurs, les offres des bureaux d'étude pour l'analyse du fonctionnement des infrastructures de sécurisation de l'Ille-et-Vilaine à l'échelle journalière et annuelle sont en cours d'analyse.

M Deconchy indique que dans cette étude, il a été demandé de créer un outil qui permettra d'ajuster les prospectives de consommation et de production en fonction des secteurs.

Les membres du comité valident à l'unanimité les hypothèses proposées pour lancer le schéma départemental et autorisent le président à signer le marché d'études.

La séance est levée à 16h40.